

	Maison des Associations Avenue P. Enfert 45500 GIEN	Contrat : Oeufs Période : Juin à Septembre 2024	 
-----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PAYSAN

Jacques HIRLAY
Ferme le Bel-Air
45600 Saint-Père-sur-Loire
Tél. : 02.38.36.61.65 ou 06.24.09.19.67
Mail : jacques.hirlay@gmail.com

CONSOMM'ACTEUR - TRICE

Nom :

Mail :

Tél. :

		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
		13	20	04	18			05	19
			Fête de l'été						
1/2 douzaine	2,35 €								
Douzaine	4,70 €								
Total livraison :		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total mensuel :									
Total contrat :				- €					


Pensez à rapporter vos boites à oeufs!!

Termes du contrat : La livraison a lieu le jeudi aux dates indiquées de 17h30 à 19h00, à la maison des associations avenue Paulin Enfert à GIEN

Le paiement s'effectue à la signature du contrat pour sa totalité,

- en 1 fois, soit _____ en espèces ou par chèque à l'ordre de 'Jacques HIRLAY' ou par virement
- par mois, soit _____ chèques à l'ordre de 'Jacques HIRLAY' du montant de chaque mois

Relevé d'identité bancaire
IBAN : FR76 1480 6000 0870 0513 3976 256
Code BIC : AGRIFRPP848

 **Préciser dans la référence du paiement votre nom et la période du contrat!**

Signatures, précédées de la mention "Lu et approuvé"

PAYSAN

CONSOMM'ACTEUR-TRICE

L'association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité pratiquant une agriculture durable fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.
Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc, l'éventuel report de certaines livraisons).
En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consomm'acteurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.